

## CONSULTEZ ET RÉGLEZ VOS COTISATIONS SUR VOTRE **ESPACE SÉCURISÉ MA CAVEC EN LIGNE**

### ➔ **Réglez vos cotisations par prélèvement mensuel automatique en 12 fois**

➔ **POUR CONNAÎTRE LE MONTANT DE VOS COTISATIONS**, consultez vos documents sur Ma Cavec en ligne, rubrique « *Mes documents* ».

**Vous réglez en 12 mensualités**, de janvier à décembre. Jusqu'à la déclaration de vos revenus N-1 en juin, le prélèvement est calculé à raison d'1/12ème de la cotisation de l'année précédente, hors régularisation. Il est ensuite ajusté en fonction de la cotisation calculée sur vos revenus N-1. Votre appel de cotisations est mis en ligne sur votre espace Ma Cavec en ligne dès connaissance de vos revenus 2018. Il correspond à la cotisation exigible en 2019, calculée sur vos revenus 2018, déduction faite de vos prélèvements.

### ➔ **POUR OPTER POUR LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL AUTOMATIQUE**

**CONNECTEZ-VOUS** sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne, **CLIQUEZ** sur « *Paiement en ligne* »,

**REMP LISSEZ** le mandat SEPA de prélèvement automatique,

**ENTREZ VOTRE CODE** reçu par mail ou SMS.

### ➔ **Réglez vos cotisations par téléversement ou carte bancaire en deux versements par an**

➔ **POUR CONNAÎTRE LE MONTANT DE VOS COTISATIONS**, consultez votre appel sur Ma Cavec en ligne, rubrique « *Mes documents* ».

Votre appel d'acompte de cotisations est mis en ligne sur Ma Cavec en ligne début avril 2019 pour un **paiement au 30 avril 2019**. Il correspond à la moitié de votre cotisation 2018. L'appel de cotisations est disponible sur Ma Cavec en ligne au plus tard en septembre 2019 pour un **paiement au 30 septembre 2019**. Il correspond à la cotisation exigible en 2019, calculée sur vos revenus 2018, déduction faite de votre premier versement.

### ➔ **POUR PAYER PAR TÉLÉVERSEMENT OU PAR CARTE BANCAIRE**

**CONNECTEZ-VOUS** sur Ma Cavec en ligne, **CLIQUEZ** sur « *Paiement en ligne* »,

#### **TÉLÉVERSEMENT :**

S'il s'agit de votre première connexion, adhérez au téléversement SEPA, entrez votre code reçu par mail ou SMS, réglez vos cotisations et rentrez le nouveau code reçu par mail ou SMS,

Si vous avez déjà adhéré au téléversement SEPA, renseignez le formulaire de paiement, et rentrez le code reçu par mail ou SMS,

**CARTE BANCAIRE :** Remplissez les données de votre paiement, rentrez les références de votre carte bancaire sur le site de paiement sécurisé et rentrez le code reçu par mail.

### **Pour déclarer vos revenus en ligne...**

➔ Allez dans la rubrique : *Mes cotisations, déclaration de vos revenus*. La déclaration des revenus 2018 est ouverte en juin 2019.

